

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/des-menaces-atten...>

✍ Écrit par Manon Loubet

🕒 3 min read

Des menaces attentats dans des établissements scolaires pour permettre à son camarade "de ne pas aller en cours"

Lors d'une conférence de presse, le procureur de la République de Rouen (Seine-Maritime) a fait le point sur l'enquête sur les nombreuses menaces de commission d'attentat dans des établissements scolaires.

Mardi 19 et mercredi 20 septembre 2023, après [des mails menaçants de commission d'attentat](#) reçus sur des boîtes fonctionnelles d'établissements scolaires, 24 évacuations dans 16 établissements ont eu lieu dans l'agglomération de **Rouen (Seine-Maritime) et de l'Eure**.

Lors d'une conférence de presse, vendredi 22 septembre 2023, Frédéric Teillet, le procureur de Rouen a fait le point sur l'enquête.

Pour rappel, 19 613 personnes, dont 16 624 élèves ou apprentis ont subi l'évacuation de leur lieu d'enseignement mardi et mercredi, mobilisant ainsi 161 policiers pour la sécurisation et la levée de doute.

L'enquête, confiée à la police judiciaire, a permis l'identification et [l'interpellation de l'auteur présumé des faits](#). Ce jeune homme, mineur au moment des faits mais aujourd'hui majeur, a reconnu les faits, "expliquant avoir voulu **reproduire une alerte similaire dont il a eu connaissance par les réseaux sociaux**, mais aussi pour **permettre à l'un de ses camarades de ne pas aller en cours**", indique le parquet de Rouen.



L'enquête n'a pas mis en évidence de radicalisation islamiste de l'intéressé.

Ce jeune homme a déjà été condamné à deux reprises au printemps 2023 par le tribunal pour enfants de Rouen pour des faits d'appels téléphoniques malveillants, de collecte de données à caractère personnel par un moyen frauduleux, des intrusions dans l'enceinte d'un établissement scolaire, et des provocations à l'usage de stupéfiants.

L'enquête a également permis d'établir qu'il serait responsable de précédentes menaces téléphoniques à l'encontre d'un établissement scolaire en août 2023.

"Compte tenu des éléments, et du risque de réitération de l'infraction, le procureur de la République a décidé de convoquer ce jeune homme devant le tribunal pour enfants pour y être jugé dans le courant du mois d'octobre, des chefs de menaces de mort de personnes chargées d'une mission de service publique, menaces de mort et menaces de destructions dangereuses pour les personnes", indique le parquet dans un communiqué.

Dans l'attente de l'audience, le parquet a demandé au juge des libertés et de la détention de la placer en détention provisoire.

Generated with Reader Mode